# PROCÈS-VERBAL SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL du 27 avril 2023

Date de la convocation: 18 avril 2023

Nombre de membres en exercice: 14, présents: 9

<u>Présents</u>: Mmes et MM: Pascal BELLES, Mariette COMBES, Alain DANTONI, Sylvie FANTI, Céline GIL, Jacky

Hernandez, Aline JALABERT, Christiane NAVARD. Renée Raynal

Absents 3: Roland BASCOUL, Thierry GAUMET, Hélène PETERGAC.

Absents ayant donné pouvoir 2 : Alain Bernard, Guy GRANIER

Président de séance : Mariette Combes, Maire

Secrétaire de séance : Christiane Navard

Madame le maire ouvre la séance, Le quorum est atteint.

#### Ordre du jour

-Relevé des décisions du Maire

Compte-rendu des travaux

- Délibération désignation d'un référent déontologique
- Délibération transfert de compétence facultative « Schéma directeur eau potable et assainissement »
- Délibération dotation aux associations 2023
- Délibération périmètre du Géoparc
- Délibération Fonds Vert 2023 : bâtiments communaux et gîte
- Délibération approbation du plan communal de Sauvegarde
- Délibération frais de remboursement au salon de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires à Paris
- Questions diverses

#### 1 -Relevé des décisions du Maire

Madame le Maire évoque divers points :

- -Le contrat de location d'un appartement communal vacant est en cours de signature.
- -Le contrat de location des jardins communaux doit être révisé

Une assurance protection juridique de la commune va être souscrite

-L'appel d'offres concernant la construction de l'atelier municipal est réexaminé : celui-ci s'avérant infructueux. En effet, le montant global des offres est inapproprié, car supérieur au budget fixé.

#### Compte-rendu des travaux Avril

# -Débroussaillage et nettoyage :

- à La Prade, place Gambetta, Rue de de l'Ayrole, escaliers de l'église, plateau Sainte Barbe, au Bescaume, autre opération de débroussaillage effectuée par l'entreprise Vidal.
- -Taille des arbres : plateau sainte barbe, à Jean Moulin, broyage de la taille
- Plantations à Saint Joseph, au rond-point de la place

#### Travaux divers

- -Construction intérieur Ossuaire
- -Réparation banc et peinture, côté transfo cimetière
- -Pose abri au city stade

#### autres

-Réunion avec Hérault Energie : pour étude parking au lieu « ex maisons neuves »

3 Autorisation de poursuite générale et permanente pour le recouvrement de créances de la commune et des budgets annexe

#### Délibération 2023 23

Le Conseil municipal après en avoir entendu le rapport de Madame le maire et après avoir délibéré

#### **DECIDE** à l'unanimité :

d'AUTORISER le comptable du service de gestion comptable, à recourir envers les redevables défaillants, aux saisies administratives avis à tiers détenteur (employeurs, banques, notaires, caf etc...) et aux différentes procédures civiles d'exécution, et toute autre poursuite sans solliciter l'autorisation préalable de Madame le Maire pour tous les titres et pour tous les budgets de la commune (budget principal et budget annexe). L'autorisation s'applique pour toute la durée du mandat.

d'AUTORISER Madame le Maire à signer tout document afférent à cette délibération.

## 4 Délibération désignation d'un référent déontologique

#### Délibération 2023 24

Le décret n° 2022-1520 détermine les modalités et les critères de désignation du référent déontologue de l'élu local ainsi que ses obligations et les moyens dont il peut disposer *pour exercer ses missions* en application des articles R. 1111-1-A à R. 1111-1-B du CGCT qui entrent en vigueur à compter 1<sup>er</sup> juin 2023.

La mise en œuvre de cette désignation obligatoire d'un référent déontologue des élus doit être effective à compter du 1<sup>er</sup> juin 2023 pour toutes les collectivités territoriales, leurs groupements et les syndicats mixtes qui pourront désigner un même référent sans que le texte ne requière que ces entités appartiennent nécessairement au même établissement public de coopération intercommunale.

Madame le Maire propose pour permettre aux élus de consulter le référent déontologique du Collège des

Référents déontologues mis en place par le centre de formation des Maires et des Elus Locaux, d'adhérer aux services communs à hauteur des frais de gestion du service commun : tarif de 120€ par dossier traité par un référent déontologue, et 250€ pour avis du Collège de référents déontologues

Le conseil municipal **approuve** à l'unanimité le principe de désignation du référent déontologue et d'adhésion au service commun du Centre de Formation des Maires et des Elus Locaux

# 5 Délibération transfert de compétence facultative « Schéma directeur eau potable et assainissement »

#### Délibération 2023 25

La communauté de commune Grand Orb ne dispose pas de la compétence Eau et assainissement et propose de transférer la compétence facultative **Études des schémas directeurs de l'eau et de l'assainissement** afin de répondre aux dispositions du porter à connaissance réglementaire de l'État dans le cadre de l'élaboration du PLUI.

Le financement de la compétence s'effectuera par les attributions de compensation des communes et par convention avec le syndicat intercommunal d'assainissement et Eau Orb et Gravezon

La commune de Graissessac a transféré au 1er janvier 2019 la compétence assainissement au SI Mare et Libron. Néanmoins faisant partie de la communauté de communes Grand Orb, elle doit se prononcer sur le principe de ce transfert pour les communes du territoire hors syndicat intercommunal Mare et Libron

Le conseil municipal à l'exposé du maire et après en avoir délibéré,

**APPROUVE** le transfert de la compétence facultative Schéma directeur de l'eau potable et assainissement **APPROUVE** le principe de financement de cette compétence

## Délibération dotation aux associations 2023

## Délibération 2023 26

Conformément à la réunion de la commission réunie le 19 avril,

Le Conseil APPROUVE à l'unanimité l'attribution des subventions aux associations 2023 ci-dessous

Associations	Subvention commune 2023	Dotation spéciale	Total subvention
Anciens Combattants	200€		200€
Comité des Fêtes	400€		400€
Coopérative scolaire	300€	200€ (si bus)	500€

Des Pierres et du Charbon	400€		400€
Diane	400€	150€ ● dotation Exceptionnelle installation Clim réversible	550€
AICA	400€		400€
DJAGA60	250€		250€
Foyer Ste Barbe	400 €		
La chorale des 3 clochers	250€		250€
La Gaule minière	150€		150€
Le chevalet Graissessacois	400€		400€
Ligue contre le Ligue contre le cancer	200€		200€
Olympique Pétanque Club	400 €		400€
MASC34	400€		400€
QI QONG	150€		150€
TOTAUX	4700 €	350€	5050€

Dotation exceptionnelle Diane : compte tenu de l'augmentation de l'énergie, cette dotation sera récupérée en 2024 si la consommation d'énergie ne diminue pas de façon significative

# 7 Délibération périmètre du Géoparc

# Délibération 2023 27

Le projet de Géoparc Terres d'Hérault est une démarche territoriale qui vise à faire de son territoire un Géoparc mondial UNESCO.

Il a pour mission d'explorer, développer et célébrer les liens entre son héritage géologique et le patrimoine naturel, culturel et immatériel; cette mission implique la valorisation et la préservation de notre patrimoine

géologique exceptionnel.

Les communes situées sur le périmètre d'influence sont représentées par par leur EPCI d'appartenance au sein du comité stratégique et sont invitées à délibérer pour confirmer leur engagement dans cette démarche territoriale.

Le Conseil municipal à l'unanimité DECIDE de confirmer cet engagement de Graissessac dans la démarche GEOPARC Terres d'Hérault.

8 Délibération Fonds Vert 2023 : bâtiments communaux et gîte

#### Délibération 2023 28

## Rénovation énergétique bâtiment Mairie-école

La commune étant sensibilisée par le Pays Haut Languedoc et Vignobles aux actions à mener pour rendre les bâtiments moins énergivores, le dossier de rénovation thermique est présenté et porte sur le bâtiment communal Mairie-Ecole. Les travaux sont subventionnables par l'État dans le cadre du développement durable.

Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 89 721,29HT et est éligible à l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Vert soit 65% sollicités du montant total des travaux : 58 318,96€

D'autre part, une subvention de 15% a été demandée auprès du Conseil Régional.

Le Conseil à l'unanimité APPROUVE la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 pour la rénovation énergétique du bâtiment Mairie-Ecole.

# Rénovation énergétique du gîte communal

Le gîte en fonctionnement depuis le début des années 2000 est aujourd'hui nécessaire pour l'accueil touristique dans notre village. Toutefois des travaux de réfection d'un chauffage défaillant et énergivore pesant de plus en plus sur le budget communal, s'avèrent indispensables. Le montant prévisionnel des travaux est de 16 216,91€, éligible à l'obtention d'une subvention au titre du Fonds Vert soit 80% sollicités pour un montant de 12 973,35€.

Le Conseil **APPROUVE** à l'unanimité la demande de subvention au titre du Fonds Vert 2023 pour la rénovation énergétique du Gîte communal.

## 9 Délibération approbation du plan communal de Sauvegarde

#### Délibération 2023 29

Le Plan Communal de sauvegarde concernant la prévention des Risques majeurs, la mise en sécurité des personnes et des biens de la commune, a été élaboré avec le concours de Prédict, en concertation avec l'équipe municipale.

Il est constitué d'un livret opérationnel, d'une cartographie de la commune et de ses risques, d'un annuaire opérationnel et également d'un organigramme de crise, afin de gérer les événements de la commune en cas notamment d'inondation.

## Le Document peut être consulté en mairie

Le Conseil Approuve à l'unanimité le Plan Communal de Sauvegarde

10 Délibération frais de remboursement au salon de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires à Paris

# Délibération 2023 30

Le Conseil **DÉCIDE** à l'unanimité des membres présents, de rembourser à Madame le Maire les frais de déplacement engagés à hauteur d'un montant maximal de 1000€ à l'occasion de sa participation au Salon de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires à Paris le 23 Mai 2023

## **Questions diverses**

Convention d'adhésion au service informatique des fourrières à mettre en place

- Demande d'autorisation d'un berger herbassier transhumant, de pâturer (ovins) entre le 15 mai et le 15 Juin sur certains sites définis de la commune.

Commémoration du 8 Mai : -

11h au monument aux morts de Graissessac, 11h30 à St Etienne-Estréchoux, vin d'honneur à ST Etienne-Estréchoux

Fin de la séance à 20 heures

Prochain conseil le 15 juin à 18 heures

Christiane NAVARD

Secrétaire de séance

Mariette COMBES

Le Maire